



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE SUIPPES

13 place de l'Hôtel de Ville

BP 31

51601 Suippes cedex

Tél : 03/26/70/08/60

Fax : 03/26/66/30/59

communaute@cc-regiondesuippes.fr

Compte rendu du Conseil Communautaire Du 10 février 2011

Etaient présents :

Mesdames : Bouloy Catherine, Chobeau Chantal, Gabreaux Evelyne, Grégoire Martine, Huvet Odile, Person Agnès, Pierre Dit Méry Armelle, Pierot Marie Françoise, Szamweber Alexia, Thierion Céline

Messieurs : Beaulande Eric, Bonnet Marcel, Colot Régis, Dezenzani Giovanni, Diez Daniel, Dufour Bruno, Duhal Christophe, Egon Jean Raymond, Fouraux Michel, Francart Sébastien, Gallois Hervé, Godart Jean Marie, Hubscher Eric, Huguin Jean, Leclère Jean Baptiste, Le Roux Gabriel, Le Touzé Jacques, Pérard François, Petitdidier Vincent, Piot Eric, Pron Bruno, Rocha-Gomes Manuel, Soudant Olivier, Thomas Bernard, Valet Michel

Suppléants : Chazeau Alain (Gobillard Thierry)

Excusés : Chocardelle Brigitte, Durand Christophe, Durand Véronique, Gangand Marie Ange, Gobillard Thierry, Janson Cédric, Lefort Roger, Morand Olivier, Macocha Ilona, Romagny Marie Christine,

Absents ayant donné pouvoir (article L. 2121-20 du Code général des Collectivités Territoriales) :

De Monsieur Lefort Roger à Madame Grégoire Martine

De Madame Romagny Marie Christine à Madame Thierion Céline

De Madame Macocha Ilona à Monsieur Egon Jean Raymond

Invités excusés : Mme Guinot, Mr Aubert

Monsieur le Président accueille les membres du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président remercie Monsieur Godart d'accueillir le Conseil Communautaire dans la commune de Bussy le Château.

Monsieur Godart présente la commune de Bussy le Château.

Monsieur Beaulande Eric est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande si les délégués ont des remarques à formuler concernant le compte-rendu de la séance en date du 21 décembre 2010.

Mr Jean Raymond Egon mentionne qu'à la page 3, la phrase concernant le Relais Service Public pendant les travaux n'avait pas été prononcé.

Mr le Président informe l'assemblée que la phrase sera supprimée du compte rendu en date du 21 décembre 2010.

Monsieur le Président propose de les voter. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Autorisation au Président de signer la vente de terrain à la zone artisanale La Louvière à Suippes.

L'inscription de ce point supplémentaire est adoptée à l'unanimité.



2011/01 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET PRINCIPAL DES BUDGETS ANNEXES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-36 et L 2312-1 ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire qui s'est tenu le 27 janvier 2011 ;

Les orientations à prendre en compte en 2011 **pour le BUDGET PRINCIPAL** sont :

- POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

LES DÉPENSES

- Prévion d'une enveloppe de 60 000 euros pour continuer le curage des réseaux d'eau pluviale.
- Prévion d'une enveloppe de 70 000 euros pour la réalisation du gravillonnage.
- Prévion d'une enveloppe de 50 000 euros pour l'entretien des rivières dont la première année des travaux de restauration de la Noblette.
- Prévion d'une enveloppe de 60 000 euros pour la réfection des avaloirs (30 000 euros en section de fonctionnement et 30 000 euros en section d'investissement).
- La maîtrise de la masse salariale reste une priorité.

LES RECETTES

- Le maintien des taux d'imposition pour l'année 2011.
- La progression du Coefficient d'Intégration Fiscale.
- La répercussion intégrale sur la TEOM de l'éventuelle augmentation de la participation versée à GÉOTER.

- POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

LES DÉPENSES

Pour 2011, les projets de la Communauté de Communes sont les suivants :

- **La construction de la Maison des Services au Public** regroupant le siège communautaire, la Maison des Services et le Relais Services Public.
- **La construction de la Maison de santé pluridisciplinaire.**

- **Le programme de Voirie 2011.**
- **La réfection des réseaux pluviaux et des avaloirs.**
- **La Piscine**
 - Travaux de bardage des arches et de réparation de la toiture.
- **Les écoles**
 - Etude de programmation de l'école Jules Ferry primaire de Suippes.
 - Travaux d'entretien et d'amélioration des écoles.
- **Les églises**
 - Travaux divers de mise hors d'eau et d'entretien.
 - Travaux d'amélioration du chauffage de l'église de Suippes.
- **La médiathèque**
 - Réaménagement des espaces intérieurs et création d'un espace audio.
- **Le Centre d'Interprétation**
 - Expositions, remplacement d'écran dans la salle de la tranchée, projet flashcode, borne multimédia
- **Les services techniques**
 - Equipements et outillage.
- **Les services administratifs**
 - Remplacement d'ordinateurs hors service, achat de logiciels.
- **Les conventions de Mandat**

Les orientations à prendre en compte en 2011 **pour le budget ASSAINISSEMENT** sont :

- Réalisation du zonage assainissement sur les 16 communes membres.
- Construction de la station d'épuration de Suippes.
- Réalisation des études et des travaux sur le lagunage de Sommepey-Tahure.
- Fin des travaux de réfection des assainissements non collectifs engagés en 2010.
- Etudes et travaux d'extensions de réseaux et boîtes de branchement.

Les orientations à prendre en compte en 2011 **pour le budget EAU POTABLE** sont :

- Réalisation d'études et bilans sur la qualité de l'eau.
- Captage de Sainte Marie à Py : mise en place de la DUP (études et travaux).
- Extensions de réseaux.

- Travaux de sécurisation des périmètres de protection des captages.

Les orientations à prendre en compte en 2011 **pour le budget ZONES INDUSTRIELLES** sont :

- Achat de terrains.
- Création du village artisanal.
- Etude sur la réhabilitation de la toiture de la zone de la Louvière et réalisation des travaux en phasages.
- Travaux de mise aux normes des installations électriques sur la zone de la Louvière (suite aux diagnostics électriques réalisés en 2010).

Décide que les budgets 2011 seront établis en tenant compte du Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Président présente le Débat d'Orientations Budgétaire (DOB) de l'année 2011.

Un document de synthèse est joint au présent compte rendu.

Mr Le Touzé demande si un calendrier pour la construction de la nouvelle école primaire Jules Ferry a été établi.

Monsieur le Président dit que le projet est au stade de la réflexion et qu'une mission de programmation est en cours de préparation.

Mr Huguin dit que le projet a besoin de temps pour être bien défini et qu'il devra être évolutif.

Monsieur Huguin ajoute que toutes les suggestions sont les bienvenues.

Mr Le Touzé s'interroge sur les équipements de la future école, notamment sur une cantine et un accueil périscolaire.

Monsieur Huguin dit que ces équipements seront étudiés.

Mr Egon se demande si une marge en investissement ne doit pas être prévue pour les travaux de mise aux normes des bâtiments publics, pour faire suite aux diagnostics d'accessibilité.

Mr Mainsant mentionne que dans un premier temps, il faut déjà mettre en place les accès handicapés dans les travaux en cours et attendre la réalisation de l'ensemble des diagnostics pour se positionner.



2011/02 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE REPONSE THERMIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2010/38 en date du 6 avril 2010 du Conseil Communautaire approuvant le projet de maison des services au public ;

Vu la délibération n°2010/99 en date du 21 décembre 2010, sollicitant une aide financière auprès de l'ADEME au titre du fond chaleur pour le projet de maison des services au public ;

Considérant que la Communauté de Communes souhaite réaliser une maison des services au public incluant le siège communautaire et une maison des services publics ;

Considérant que le projet immobilier HQE s'inscrit dans la réduction des consommations énergétiques ;

Considérant que le chauffage du bâtiment sera assuré par une solution géothermique et un système de pompe à chaleur ;

Considérant qu'une étude de réponse thermique doit être réalisée afin de confirmer la solution de chauffage retenue pour le projet de siège ;

Considérant que cette réponse thermique peut faire l'objet d'un soutien financier par l'ADEME au titre du fond chaleur ;

Après avoir entendu Monsieur Le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite une aide financière à hauteur de 70% auprès de l'ADEME au titre du fond chaleur pour la réalisation d'une réponse thermique.

Dit que le coût de l'étude est de l'ordre de 10.000 € HT.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.



2011/03 - CESSION DE TERRAIN A LA ZONE ARTISANALE LA LOUVIERE A SUIPPES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-37 ;

Vu la délibération n° 2005/01 en date du 24 février 2005 du Conseil Communautaire, fixant le prix de vente des terrains de la Zone Artisanale La Louvière à 5 euros/m² ;

Considérant que la Communauté de Communes, seule propriétaire des terrains commercialisables, se réserve le droit exclusif de choisir les entreprises autorisées à s'implanter sur son territoire, et de fixer le prix de vente des lots attribués, dans la limite du cahier des charges de cette opération ;

Considérant la demande de La Chambre d'Agriculture relative à l'acquisition d'un lot de 1 300 m² dans la Zone Artisanale La Louvière afin d'y pérenniser leur activité sur le territoire de Suippes ;

Considérant l'avis réputé favorable du service des domaines en date du 9 février 2011 ;

Considérant l'avis du bureau communautaire en date du 27 janvier 2011 ;

Sur proposition de Monsieur le président ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de céder le lot de la Zone Artisanale La Louvière à La Chambre d'Agriculture, d'une superficie de 1 300 m² pour un montant de 6.500 euros.

Décide que les frais de bornage et les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Président à signer les promesses de ventes, ainsi que les actes définitifs et tous les documents afférents à la transaction.

Dit que les recettes correspondantes seront imputées au budget communautaire, section de fonctionnement, article 775 : Produit des cessions d'immobilisations.



2011/04 – DEMARCHE DE LABELLISATION DU RELAIS SERVICES PUBLICS

Vu la délibération n°2010/36 en date du 6 avril 2011 décidant du transfert de la compétence Relais Services Publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Communauté de Communes souhaite créer un Relais Services Public intercommunal sur la commune de Suippes ;

Considérant que le RSP est un guichet d'accueil polyvalent chargé d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics ;

Considérant que la mise en place du RSP nécessite une labellisation des services de l'Etat ;

Considérant que les principaux critères impératifs de labellisations sont :

- La signature de convention locale avec les différents gestionnaires des services liées à l'emploi, au social ou encore à la santé ;
- Une ouverture minimum de 24 heures hebdomadaires ;
- Un animateur d'accueil formé par les partenaires ;
- Un local composé d'un point d'accueil, d'un point d'attente assise et d'un espace confidentiel ;
- Un équipement informatique ;
- L'adhésion à la Charte Nationale de qualité des Relais Services Publics ;

Considérant que la Communauté de Communes sera signataire de conventions locales avec les partenaires suivants :

- Le Pôle Emploi ;
- La CAF ;
- La CPAM ;
- La CARSAT EST ;
- La MSA ;

- La Mission locale ;
- Le Conseil Général de la Marne ;
- La Préfecture de la Marne ;

Considérant que les conventions locales ont pour objet de préciser les engagements des partenaires et les modalités pratiques ;

Après avoir entendu le Président

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (34 voix pour, 5 abstentions),

Décide d'entreprendre la démarche de labellisation du Relais Services Publics du territoire de la Région de Suippes.

Décide de satisfaire au Cahier des Charges pour la labellisation des Relais Services Publics.

Décide de conclure les conventions locales et la convention cadre avec les partenaires suivants :

- Le Pôle Emploi ;
- La CAF ;
- La CPAM ;
- La CARSAT EST;
- La MSA ;
- La Mission locale ;
- Le Conseil Général de la Marne ;
- La Préfecture de la Marne ;

Dit que les conventions sont conclues à titre gratuit pour une durée de un an renouvelable.

Annexe les conventions à la présente délibération.

Autorise le Président à signer les conventions ainsi que tous les documents relatifs à la labellisation du RSP et à sa mise en œuvre.



QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président dit que des travaux d'équipement d'un plancher chauffant sur l'église de Suippes sera programmée au cours de l'année 2011. Les études et la maîtrise d'œuvre sont confiées au bureau d'études Eric de Marne.

Monsieur le Président dit que les diagnostics ERP seront réalisés par la SARL CITYLINKS. Ils devraient débuter le 14 février prochain et durer entre 2 et 3 semaines.

Monsieur le Président dit que les communes seront contactées préalablement afin de convenir des rendez-vous avec les référents communaux.

Monsieur le Président dit que le dispositif Contact Everyone (message vocal automatique) est opérationnel.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que les communes ont été destinataires d'un cd contenant les nouveaux logos et la charte graphique de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président poursuit en disant qu'une convention avec la BDP, le Conseil Général de la Marne, les bibliothèques communales, a été signée le mercredi 2 février 2011. Cette convention permet de mettre en place un accès au fichier de la BDP, aux références de livres et connaître les livres à travers les nouvelles technologies.

Mr Godart s'interroge sur la possibilité de mutualiser l'entretien de l'éclairage public.

Monsieur le Président dit que l'éclairage public est actuellement une compétence communale mais une opération groupée au niveau intercommunal peut être mise en place.

Monsieur le Président ajoute que l'organisation du déneigement pourrait faire l'objet d'une réflexion commune.

Monsieur Thomas dit que des contrats d'entretien pour l'éclairage public avaient été proposés plusieurs années auparavant mais que les montants étaient élevés.

Monsieur Huguin dit que le SIEM devrait proposer en fin d'année 2011 ou en début d'année 2012 des contrats d'entretien pour l'éclairage public.

Monsieur le Président demande ensuite si les délégués ont des questions à formuler. Aucun membre ne prenant la parole. Monsieur le Président lève la séance.

La séance est levée à 22h00

Fait à Suippes, le 10 février 2011

Le Président,

F. MAINSANT